

# les séjours artistiques

UN BULLETIN PAR INSCRIPTION

1/2

---

## Je soussigné

Nom et prénom du représentant légal : \_\_\_\_\_

Lien de parenté avec l'enfant : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

Courrier électronique : \_\_\_\_\_

## souhaite inscrire l'enfant

Nom et prénom : \_\_\_\_\_  Fille  Garçon

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

Un autre membre de la famille participe aux séjours musicaux ?  Oui  Non

## pour le(s) séjour(s)

Voyage au pays de l'improvisation – du 24 au 28 octobre 2016

Carnaval – du 20 au 24 février 2017

De l'écriture à la peinture – du 10 au 14 avril 2017

Musique sous les tropiques – du 10 au 14 juillet 2017

Rythmes du monde – du 17 au 21 juillet 2017

Compose et écris ta chanson – du 24 au 28 juillet 2017

## Réservation :

Merci de joindre un chèque de 170 € correspondant à l'acompte, à l'ordre de Human Music.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales (page 2).

Fait à : \_\_\_\_\_

Signature

Le : \_\_\_\_\_

---

Un dossier confirmant votre inscription et contenant les documents à remplir impérativement pour le bon déroulement des séjours vous sera adressé prochainement. Il devra être renvoyé au plus tard un mois avant le début des séjours. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée des règlements (cachet de la poste faisant foi), dans la limite des places disponibles.

---

MERCI DE RENVOYER CE BULLETIN D'INSCRIPTION ACCOMPAGNÉ DE VOTRE ACOMPTE À :

Association Human Music, Maison des associations 80 rue du Port Boyer 44300 Nantes

# les séjours artistiques

CONDITIONS GÉNÉRALES

2/2

---

## Réservation

Toute inscription implique l'adhésion à nos conditions générales de vente. Les réservations sont enregistrées par ordre d'arrivée, dès l'encaissement du chèque d'acompte. La réservation n'est validée qu'au versement du solde qui doit impérativement être adressé un mois ferme au plus tard avant le début du séjour sans rappel de notre part : le non-règlement du solde dans ce délai entraîne l'annulation de la réservation.

## Tarification

Une adhésion de 15 € à l'association plus le prix des séjours de vacances de 5 jours / 4 nuits :

TARIFS moyens selon QF	séjour
< 250	260,00 €
250 - 650	306,00 €
651 - 950	360,00 €
951 - 1500	414,00 €
1501 >	476,00 €

Le tarif de ces séjours comprend :

la pension complète, l'encadrement, les activités, le matériel pour les activités spécifiques,

Le tarif de tous les séjours ne comprend pas :

le transport entre le domicile de l'enfant ou du jeune et le lieu d'accueil.

En cas d'inscription exceptionnelle, moins de 30 jours avant le début du séjour :

la totalité du prix du séjour est à régler au moment de l'inscription.

Possibilité de régler en plusieurs fois par chèques bancaires, CCP et chèques vacances.

Aides aux familles :

nous vous invitons à contacter votre comité d'entreprise, ainsi que les services «jeunesse» de votre commune ou du Conseil Général de votre département pour l'étude des éventuelles aides dont vous pourriez bénéficier.

## Assurance - responsabilité

L'enfant doit obligatoirement fournir une assurance. Human Music est couverte par un contrat d'assurance à la MAIF pour l'ensemble de ses activités. Numéro de sociétaire : 3677534N.

## Annulation

En cas d'annulation du séjour, celle-ci devra être portée à la connaissance de Human Music dans les meilleurs délais. En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début du séjour :

L'acompte de 170 € versé lors de l'inscription ne sera pas remboursé.

Si vous avez versé le solde du séjour, celui-ci vous sera remboursé.

Si vous n'avez pas versé le solde du séjour, il ne vous sera pas réclamé.

En cas d'annulation 30 jours ou moins de 30 jours avant le début du séjour ou en cas de non-présentation de la personne inscrite, le premier jour du séjour :

La totalité du séjour restera due : ni l'acompte ni le solde ne seront remboursés ;

En cas d'annulation en cours de séjour :

la totalité du séjour restera due ;

En cas d'annulation de la part de l'organisateur :

HUMAN MUSIC se réserve le droit d'annuler un séjour pour insuffisance d'inscriptions (au plus tard 8 jours avant le début du séjour) ou pour cause d'événements graves indépendants de sa volonté (dans n'importe quel délai). HUMAN MUSIC\* s'engage, dans ce cas, à proposer un autre séjour ou à rembourser la totalité des sommes perçues. Aucune indemnité ne sera allouée.